

Géosphère-Biosphère et le programme sur les dimensions sociales des changements de l'environnement planétaire. Le Canada collabore également à l'Inter-American Institute for Global Change Research, un réseau de centres de recherche situés dans les deux hémisphères.

Le Canada évalue actuellement les progrès réalisés grâce à son Plan de gestion des NO_x/COV, ainsi que dans le sens de ses objectifs concernant le dépôt acide aux termes de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, pour déterminer l'efficacité de leurs objectifs respectifs de limitation. Les réseaux nationaux concernant la qualité de l'air urbain et le dépôt humide sont complétés par la surveillance qu'effectuent les provinces, les municipalités et l'industrie. Le Canada a l'intention d'étendre sa base de données nationale pour suivre de façon plus exhaustive les changements subis par la qualité de l'air ambiant et le dépôt atmosphérique, et pour évaluer la contribution des sources situées dans d'autres provinces ou d'autres pays.

Le Canada poursuit l'établissement de charges critiques (niveau de dépôt causant des dommages non significatifs à l'environnement). Ces seuils sont fixés dans le contexte de vastes consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, des représentants de l'industrie et des groupes d'intérêts. On élargit actuellement les objectifs concernant les polluants atmosphériques pour y inclure les polluants dangereux. Dans le cadre de recherches, on examine s'il est approprié de fixer des objectifs pour certains polluants qui nuisent directement à la santé.

Vers le développement durable des ressources énergétiques

Le Canada préconise le recours à des systèmes énergétiques rentables et sans danger pour l'environnement. En favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, on peut réduire au minimum les effets néfastes de la consommation d'énergie et ouvrir des avenues à de nouvelles entreprises.

Le Programme d'action national concernant les changements climatiques (PANCC) du Canada définit des moyens de s'acquitter des engagements que notre pays a contractés aux termes de la Convention-cadre sur les changements climatiques dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, de la recherche et de l'éducation ainsi que de la coopération internationale. Tous les gouvernements des provinces et territoires sont maintenant engagés dans le PANCC et feront rapport sur leurs programmes destinés à freiner l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre. La plus grande partie de cette activité repose sur une utilisation plus efficace des ressources énergétiques et sur le passage à des sources renouvelables lorsque cela est possible. Le Canada a l'intention de stabiliser, d'ici l'an 2000, ses émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 et de mettre au point divers scénarios viables pour réduire davantage ses émissions d'ici l'an 2005. Plusieurs paliers de gouvernement encouragent l'efficacité, en tablant sur les occasions de réduire d'autres incidences environnementales, dont la détérioration de la qualité de l'air ambiant et le dépôt acide.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il doit montrer la voie en prêchant par l'exemple, c'est-à-dire en commençant chez soi. C'est pourquoi il s'efforcera de dépasser, pour ses propres opérations, l'objectif qui a été fixé, soit de stabiliser, d'ici l'an 2000, ses émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 et de les réduire de 20 p. 100 d'ici l'an 2005.